

Ce règlement est valable pour tous les laboratoires de chimie prévus dans la formation d'ingénieur industriel à HELMo Gramme se déroulant dans le local 624.

Il devra être signé par chaque étudiant lors de la première séance de laboratoire.

Présence

- 1) La présence à toutes les séances de laboratoire est obligatoire. Une absence non justifiée sera sanctionnée par une cote de zéro pour la séance concernée.
- 2) La récupération d'une séance de laboratoire en vous joignant à un autre groupe peut être envisagée à deux conditions :
 - a. Vous devez être libre à l'heure. Il est interdit de s'absenter volontairement d'une activité d'enseignement pour venir récupérer un laboratoire que vous auriez manqué.
 - b. Vous devez avoir demandé l'autorisation au professeur responsable du groupe auquel vous vous joignez et celui-ci doit vous avoir donné son accord. Cela doit être fait par mail **au plus tôt** avant la séance récupérée. Veuillez mettre le professeur habituel en copie du mail.

Timing

- 1) Vous devez vous présenter aux séances de laboratoire à l'heure exacte. L'enseignant a la faculté de refuser l'entrée aux retardataires.
- 2) Avant chaque séance, vous devez avoir lu le mode opératoire des manipulations de la séance, ceci afin de pouvoir réaliser les expériences endéans les 3h prévues.
- 3) A la fin de chaque séance, le responsable du laboratoire vérifiera que tout est remis en ordre avant votre départ du laboratoire. **Le rapport à rendre au format papier ou en ligne (format et délai à préciser par le professeur responsable)** est une production propre à chaque groupe, qui doit permettre d'évaluer votre travail au laboratoire mais également favoriser une bonne compréhension de la matière. Recopier le rapport d'un autre groupe est interdit.

Caution

Une caution de **5 euros par étudiant** sera demandée au début de la première séance de laboratoire. Cette caution couvre le prêt de la clé du cadenas et le matériel mis à disposition. La caution sera récupérée à la fin du dernier laboratoire à la remise de la clé si le matériel est rendu dans l'état dans lequel il avait été donné aux étudiants lors du premier laboratoire. En cas de casse de matériel, la caution pourra être retenue.

Sécurité

- 1) Le port du tablier et des lunettes de sécurité (à acheter si nécessaire à la première séance) est obligatoire dans le laboratoire.
- 2) Seules les manipulations prévues dans le mode opératoire sont autorisées.
- 3) Toute utilisation non appropriée du matériel de laboratoire est interdite.
- 4) Il est interdit d'emporter du matériel et/ou des produits chimiques hors du laboratoire.
- 5) Il est interdit d'inhaler et/ou d'ingurgiter des produits chimiques.

En cas de manquement à un des points de la section « sécurité », le professeur responsable exclura le (les) étudiant(s) du laboratoire (ce qui occasionne une cote de zéro pour la séance concernée).

Savoir vivre

- 1) Il est interdit de boire et de manger dans les laboratoires.
- 2) Il est interdit de fumer dans les laboratoires, comme partout ailleurs à l'intérieur de l'Institut.
- 3) L'utilisation du GSM est interdite dans les laboratoires.
- 4) A la fin de la séance, le laboratoire doit être remis en ordre :
 - a. votre table de travail, la salle des balances et les hottes seront nettoyées et remises dans l'état dans lequel vous les avez trouvées. Veillez à ne pas renfermer dans vos armoires le matériel commun ;
 - b. les papiers seront déposés dans les poubelles de tri ;
 - c. les produits chimiques dangereux seront récupérés dans des récipients adéquats ;
 - d. les appareils de mesures et les agitateurs magnétiques seront éteints ;
 - e. les fenêtres seront fermées ;
 - f. les produits chimiques communs seront remis à leur place ;
 - g. les vannes murales d'arrivée d'eau et de gaz seront fermées.
- 5) Si vous abîmez ou cassez du matériel au cours du laboratoire, vous devez en informer le professeur responsable.
- 6) Vous ne pouvez pas quitter définitivement le laboratoire sans en avoir informé le professeur responsable.

En cas de manquement à un des points de la section « savoir vivre », le professeur responsable pourra sanctionner le (les) étudiant(s) en retirant des points à leur rapport ou en les excluant du laboratoire (ce qui occasionne une cote de zéro pour la séance concernée).